

CONDITIONS DE L'INITIATIVE« GILETS DE SÉCURITÉ WONDER ROBOT 2026 »

Article 1. Organisateur et durée de l'initiative

L'action promotionnelle « Gilets de sécurité Wonder Robot 2026 » (ci-après l'« initiative ») est organisée par Wondergroup SA, dont le siège est établi à 1050 Bruxelles, rue du Mail 50 et dont le numéro d'entreprise est le 0778.941.771. (ci-après l'« Organisateur »).

L'initiative débute le lundi 5 octobre 2026 et se poursuit jusqu'à épuisement du stock disponible.

Au total, 60.000 gilets de sécurité pour enfants seront distribués gratuitement dans le cadre de l'initiative.

L'initiative est organisée exclusivement sur le territoire belge.

Les présentes conditions définissent les modalités de participation à l'initiative.

Article 2. Conditions de participation

La participation à l'initiative implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions.

La participation est gratuite et n'est soumise à aucune obligation d'achat.

La participation à l'initiative est exclusivement réservée aux personnes physiques âgées d'au moins dix-huit (18) ans et domiciliées en Belgique.

Ne peuvent pas participer à l'initiative les personnes ayant participé à son organisation ainsi que les travailleurs de l'Organisateur et de ses sociétés affiliées directement impliqués dans sa mise en œuvre, ainsi que les membres de leur ménage.

L'inscription et le retrait du colis doivent être effectués par une personne majeure. Les enfants ne peuvent pas participer directement à l'initiative.

Les colis de gilets sont destinés aux enfants âgés de 2 à 11 ans et peuvent être distribués par le participant à ses enfants ainsi qu'à d'autres enfants de son entourage, notamment dans un cadre familial, scolaire, sportif ou via un mouvement de jeunesse.

La participation est strictement personnelle et limitée à un (1) colis par foyer pendant toute la durée de l'initiative. Les participants ne peuvent en aucun cas s'inscrire sous différentes identités ou pour le compte d'un tiers.

Toute participation multiple, frauduleuse, abusive, organisée ou réalisée en violation des présentes conditions sera considérée comme nulle et pourra entraîner l'exclusion immédiate du participant.

Le participant s'engage à fournir des informations exactes, complètes et à jour. Toute information inexacte, incomplète ou trompeuse pourra entraîner le refus ou l'annulation de la participation.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications qu'il estime nécessaires afin de contrôler le respect des présentes conditions.

Toute fraude, tentative de fraude, abus ou non-respect des présentes conditions pourra donner lieu à l'exclusion immédiate du participant, sans préjudice de tout autre recours dont dispose l'Organisateur.

Article 3. Modalités de l'initiative

Chaque centre Wondercar et Wonderservice participant disposera d'un stock de colis comprenant :

- des colis contenant 24 gilets de sécurité pour enfants de taille 2 à 5 ans ;
- des colis contenant 24 gilets de sécurité pour enfants de taille 6 à 11 ans.

L'initiative sera notamment promue via les réseaux sociaux, les campagnes digitales, les panneaux d'affichage, la presse, les relations publiques, les communications électroniques ainsi que tout autre support de communication jugé approprié par l'Organisateur.

Les personnes intéressées pourront consulter le site internet Wonder Robot afin d'obtenir des informations complémentaires relatives à l'initiative, aux présentes conditions, aux centres participants ainsi qu'à la disponibilité des colis dans chaque centre.

Pour bénéficier d'un colis, le participant devra :

1. se rendre dans un centre Wondercar ou Wonderservice participant ;
2. scanner le QR code mis à disposition à l'accueil ;
3. compléter le formulaire électronique de participation ;
4. accepter les présentes conditions ;
5. le cas échéant, consentir séparément à la réception de communications marketing.

Après validation du formulaire, le participant recevra automatiquement un email contenant un code unique permettant la remise d'un colis par le personnel du centre concerné.

Le retrait du colis reste soumis à la disponibilité des stocks et au respect des présentes conditions.

Article 4. Distribution des colis

Les colis sont distribués selon le principe du premier arrivé, premier servi et dans la limite des stocks disponibles.

Chaque colis contient vingt-quatre (24) gilets de sécurité pour enfants dans la taille sélectionnée lors de l'inscription, sous réserve des disponibilités.

L'Organisateur ne garantit pas la disponibilité permanente d'une taille de gilet ou d'un stock donné dans un centre spécifique.

Aucune compensation, indemnité, remplacement ou contrepartie quelconque ne pourra être réclamée en cas d'indisponibilité ou d'épuisement des stocks.

Article 5. Limitation à un colis par foyer

L'initiative est strictement limitée à un (1) colis par foyer.

Afin de garantir le respect de cette limitation, l'Organisateur pourra procéder à toutes les vérifications qu'il juge utiles sur la base des informations communiquées par le participant, notamment son adresse postale et/ou son adresse électronique.

Toute tentative d'obtenir plusieurs colis pour un même foyer, toute participation multiple ou toute fraude entraînera l'exclusion immédiate du participant et pourra donner lieu à l'annulation du bénéfice du colis.

Article 6. Contrôles et exclusions

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure de l'initiative tout participant qui :

- ne respecterait pas les présentes conditions ;
- fournirait des données inexactes, incomplètes ou trompeuses ;
- tenterait de contourner la limitation d'un colis par foyer ;
- commettrait une fraude ou un abus de quelque nature que ce soit ;
- adopterait un comportement susceptible de porter atteinte au bon déroulement de l'Action.

Les décisions de l'Organisateur à cet égard sont définitives.

Article 7. Responsabilité

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable :

- d'un dysfonctionnement du site internet, du QR code, du formulaire électronique ou des systèmes informatiques utilisés dans le cadre de l'initiative ;
- d'une interruption ou indisponibilité temporaire ou permanente du site internet ;
- d'une panne des réseaux internet ou de télécommunication ;
- d'un retard, d'une perte ou d'une non-réception d'un email ;
- d'informations erronées communiquées par le participant ;
- de l'épuisement des stocks ;
- de tout évènement indépendant de sa volonté affectant le bon déroulement de l'initiative.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage direct ou indirect résultant de la participation à l'initiative ou de l'impossibilité d'y participer.

Article 8. Modification, suspension ou annulation

Si des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre, reporter ou annuler l'initiative, en tout ou en partie, sans préavis et sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.

Article 9. Protection des données à caractère personnel

L'Organisateur agit en qualité de responsable du traitement des données personnelles collectées dans le cadre de l'initiative. Les données à caractère personnel collectées lors de cette Action sont traitées conformément aux dispositions légales applicables.

Les données collectées sont utilisées aux fins :

- de la gestion de l'initiative ; de la distribution des colis ;
- de la vérification du respect de la limitation d'un colis par foyer ;
- de la prévention des abus et des fraudes ;
- de l'envoi de communications nécessaires au traitement et au suivi de la participation de l'initiative ;
- de l'envoi de communications marketing lorsque le participant a donné son consentement explicite.

Le consentement aux communications marketing est facultatif et ne constitue pas une condition de participation à l'initiative. En donnant son consentement, le participant accepte de recevoir des communications commerciales et promotionnelles de l'Organisateur. Ce consentement peut être retiré à tout moment.

Les informations concernant les types de données traitées, les finalités de traitement et l'exercice des droits en la matière (droit d'accès, droit à la portabilité des données, droit de rectification, droit à l'oubli, droit d'opposition au marketing direct, droit d'introduire une plainte auprès de l'autorité de la protection des données) sont renseignées dans notre Note d'information sur la protection des données consultable sur notre site internet.

Pour toute question relative au traitement des données personnelles, les participants peuvent contacter l'Organisateur à l'adresse suivante : customercare@dieteren.be.

Article 10. Réclamations

Toute réclamation relative à l'initiative devra être adressée par écrit à l'Organisateur dans les sept (7) jours calendrier suivant le fait ayant donné lieu à la réclamation.

Les réclamations verbales ou téléphoniques ne seront pas prises en considération.

Les réclamations introduites hors délai ou ne respectant pas les présentes modalités ne seront pas traitées.

Article 11. Dispositions générales, droit applicable et juridiction compétente

Le présent règlement est disponible sur le site internet www.wonderrobot.be.

Tous les frais liés à la participation à l'initiative, notamment les frais de déplacement, d'accès à internet, de télécommunication ou d'équipement informatique, restent à charge exclusive du participant. Ces frais ne pourront en aucun cas être réclamés à l'Organisateur.

Toute situation non expressément prévue par les présentes conditions sera tranchée par l'Organisateur. Les décisions de l'Organisateur sont définitives et ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Les présentes conditions sont soumises au droit belge.

Tout litige relatif à l'interprétation, à la validité ou à l'exécution des présentes conditions relève de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles